



Horizon 2035

Programme triennal et budget prévisionnel

2021 – 2022 - 2023

PROJET DE CHARTE

2020-2035

VERSION

JANVIER 2019






Dans le cadre de la charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, le Doubs Horloger s'organise autour de 4 défis centraux porter par le principe de haute valeur que sont :




- **Haute valeur patrimoniale** : conforter durablement la biodiversité, les patrimoines et les paysages du Doubs Horloger, vecteurs de la qualité du territoire.
- **Haute Valeur et qualité du cadre de vie** : veiller à un aménagement durable, sobre, économe en énergie et offrant des services innovants.
- **Haute Valeur ajoutée pour son économie** : développer des filières d'excellence, en confortant durablement les activités économiques rurales du territoire.
- **Haute Valeur Territoriale** : porter ce projet ensemble, pour consolider les coopérations, partager et diffuser les valeurs Parc.



Ces ambitions sont déclinées en 11 orientations et 32 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable pour les 15 années futures.

Programme d'action prévisionnel triennal

Le programme d'action triennal 2020-2023 pièce complémentaire de la charte permet la réalisation des mesures et dispositions identifiées comme phares et prioritaires dans la charte. C'est un programme prévisionnel pour les 3 premières années soumis au financement des actions et pouvant varier en fonction des opportunités financières et des nouvelles priorités émergeant durant cette période. Comme pour la charte, le programme d'actions est un programme partenarial engageant les membres du syndicat mixte et les partenaires, acteurs du territoire, socio-professionnels, associations, habitants...Il ne s'agit donc pas uniquement des actions réalisées par le syndicat mixte du Parc.

Mesure / thématique				Exercice					
	Orientation	Mesure/objectif	Dispositions	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Sous-Total mesure		
1.1	Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité	1.1.1 Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces emblématiques 	Poursuivre l'amélioration de la connaissance du patrimoine dans sa diversité	5 000	5 000	25 000	35 000		
			Mettre en œuvre des protections réglementaires et des mesures de conservation sur les sites d'intérêt écologique majeur	10 000	10 000	10 000	30 000		
			Encadrer et réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	1 000	4 000	0	5 000		
		1.1.2 Garantir la fonctionnalité écologique des milieux naturels 	Consolider et approfondir les connaissances et la spatialisation liées aux continuités écologiques et les retranscrire dans les documents d'urbanisme	65 000	65 000	65 000	195 000		
			Assurer le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue	2 000	2 000	2 000	6 000		
		1.1.3 S'engager en faveur de la nature ordinaire	Faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité ordinaire	1 000	1 000	1 000	3 000		
			Prendre en compte la nature de proximité dans la vie du territoire	8 000	8 000	8 000	24 000		
		1.1.4 Gérer durablement les ressources en eau souterraines et superficielles 	Améliorer la connaissance et le fonctionnement du système karstique	13 000	13 000	13 000	39 000		
			Préserver la quantité d'eau du territoire et réduire sa consommation	5 000	5 000	10 000	20 000		
			Améliorer la qualité de l'eau	3 000	8 000	8 000	19 000		
		1.2	Valoriser le patrimoine bâti et reconnaître les savoir-faire	1.2.1 Maintenir et valoriser les savoir-faire et le patrimoine bâti local caractéristique	Poursuivre l'amélioration de la connaissance du patrimoine culturel bâti dans sa diversité	0	3 000	3 000	6 000
					Mener des actions ciblées sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti identitaire	0	3 000	13 000	16 000
1.2.2 Promouvoir une architecture de qualité, entre tradition et modernité 	Adapter et réinterpréter les caractéristiques qui participent à l'architecture du territoire dans les projets d'urbanisation			18 000	23 000	23 000	64 000		
1.2.3 Protéger et transmettre les savoir-faire locaux	Faire connaître, valoriser et faire rayonner les savoir-faire identitaires du Doubs Horloger			6 000	0	6 000	12 000		
	Renforcer l'échange des savoir-faire horlogers traditionnels			5 000	5 000	2 000	12 000		
	Transmettre les savoir-faire aux générations futures			0	0	3 000	3 000		
	Permettre leur évolution pour les maintenir vivants			0	0	3 000	3 000		
1.3	Conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales			1.3.1 Pérenniser et promouvoir la qualité des paysages 	Pérenniser la qualité des paysages	5 000	5 000	5 000	15 000
		Prendre en compte le paysage dans sa globalité et comme socle de l'identité locale	45 000		55 000	55 000	155 000		
		Promouvoir la qualité des paysages	10 000		35 000	5 000	50 000		
		Maitriser la publicité et la signalétique	10 000		50 000	10 000	70 000		
Totaux				212 000	300 000	270 000	782 000		

Mesure / thématique				Exercice					
2.1	Orientation	Mesure/objectif	Dispositions	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Sous-Total mesure		
2.1	Aménager le territoire de manière durable	2.1.1 Ménager le territoire par une urbanisation frugale 	Réduire la consommation d'espace	3 000	3 000	3 000	9 000		
			Renforcer la cohérence pour un aménagement et un développement durables du territoire	1 000	7 000	7 000	15 000		
			Développer une stratégie d'aménagement globale équilibrée et complémentaire pour rééquilibrer le développement territorial	10 000	10 000	10 000	30 000		
		2.1.2 Revitaliser les centres des villes et villages, et requalifier les zones d'activités économiques 	Encourager la mixité fonctionnelle et intergénérationnelle dans les centres des villes et des villages	5 000	5 000	5 000	15 000		
			Promouvoir une politique de logement innovante et diversifier l'offre pour l'adapter aux besoins	5 000	5 000	5 000	15 000		
			Assurer la cohérence de l'implantation du foncier économique	0	5 000	10 000	15 000		
			Améliorer la qualité environnementale globale et l'offre de services des zones d'activités existantes futures ainsi que les principaux sites industriels	0	10 000	10 000	20 000		
		2.1.3 Améliorer la qualité de l'aménagement du territoire	Favoriser le dialogue, l'échange d'expériences et l'association des aménageurs, des élus et des habitants du territoire sur l'aménagement durable	5 000	15 000	15 000	35 000		
			Améliorer la qualité de l'espace urbain existant et futur	3 000	3 000	3 000	9 000		
		2.2	Conduire la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive	2.2.1 Accroître la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire 	Developper l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leurs patrimoines et dans l'exercice de leurs compétences	3 000	3 000	3 000	9 000
Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments et aménager un territoire sobre en énergie	23 000				23 000	23 000	69 000		
Favoriser des activités sobres en énergie	5 000				5 000	5 000	15 000		
Améliorer la qualité de l'air	10 000				10 000	10 000	30 000		
Réduire l'impact des déchets de l'alimentation	1 000				1 000	1 000	3 000		
Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération	3 000				3 000	3 000	9 000		
2.2.2 Développer des énergies renouvelables et de récupération	Développer l'exemplarité des collectivités dans leurs choix d'équipements énergétiques et renforcer leur rôle moteur			0	2 000	2 000	4 000		
	Accompagner le développement des filières énergies renouvelables			3 000	3 000	3 000	9 000		
	Prévenir les risques et catastrophes naturels			3 000	3 000	3 000	9 000		
2.2.3 Accentuer la résilience du territoire	Réduire la précarité énergétique des ménages			3 000	3 000	3 000	9 000		
	2.2.4 Rationaliser les déplacements automobiles et améliorer l'accessibilité aux mobilités durable			Rationaliser le recours aux déplacements en voiture individuelle	30 000	30 000	30 000	90 000	
Structurer l'organisation des services et des mobilités				5 000	5 000	5 000	15 000		
Valoriser, développer et sécuriser les déplacements en modes actifs				5 000	5 000	5 000	15 000		
Améliorer l'accès aux mobilités pour les loisirs et le tourisme				5 000	5 000	5 000	15 000		
2.3	Offrir un territoire disposant de services innovants et d'une offre culturelle diversifiée			2.3.1 Adapter les services à l'évolution de la population à travers l'innovation	Adapter et optimiser l'offre de services pour répondre aux besoins en évolution de la population	2 000	2 000	2 000	6 000
					Définir une politique culturelle permettant de mettre en valeur les spécificités du territoire, la découverte du territoire ou mettant en valeur ses savoir-faire	5 000	5 000		10 000
		2.3.2 Assurer la cohérence de l'offre culturelle	Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels pour faciliter l'émergence d'initiatives	1 000	1 000	1 000	3 000		
			Soutenir l'implication habitante dans l'offre culturelle et les manifestations, en permettant l'accès au plus grand nombre	0	0	5 000	5 000		
			Totaux	139 000	172 000	177 000	488 000		

Mesure / thématique				Exercice				
	Orientation	Mesure/objectif	Dispositions	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Sous-Total mesure	
3.1	Développer des filières d'excellence actant nos ressources territoriales selon des modes d'exploitation et de valorisation durables	3.1.1 Pérenniser les filières locales et garantir le « panier de biens et services du Doubs Horloger » (Yannick 3.1 entier)	Créer un environnement favorable à la pérennisation des filières et des savoir-faire locaux en accompagnant la transition vers un modèle durable	5000	5000	5000	15000	
			Améliorer la gestion des emplois et des compétences dans les filières locales	5000	5000	5000	15000	
			Identifier, organiser, concrétiser et valoriser le contenu du « panier de biens et services »	10000	5000	0	15000	
			Faire évoluer la composition du « panier de biens et services » du Doubs Horloger pour assurer sa pérennité et pour le renforcer	0	5000	10000	15000	
		3.1.2 Encourager l'innovation pour un modèle économique durable	Favoriser l'innovation dans sa diversité – organisationnelle, technologique - pour répondre et bénéficier de la montée en puissance du	0	0	2000	2000	
			Renforcer les synergies économiques transfrontalières durables	2000	2000	2000	6000	
		3.1.4 Soutenir et accompagner les entreprises vers la performance environnementale	Valoriser les ressources naturelles à travers les activités économiques	0	0	3000	3000	
			Développer et promouvoir la « performance » environnementale et sociale des entreprises	1000	0	0	1000	
	Valoriser le développement durable comme une plus-value pour l'entreprise et les collectivités	0	0	1000	1000			
3.2	Disposer d'une agriculture, d'une sylviculture et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées	3.2.1 Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale	Maintenir les conditions locales d'une agriculture de qualité, à haute valeur ajoutée pour le territoire	5000	5000	5000	15000	
			Accroître la résilience, l'innovation et la valeur ajoutée locale de l'agriculture	3000	3000	3000	9 000	
		3.2.2 Diversifier les activités agricoles et développer les circuits de proximité		Diversifier les productions, les activités agricoles locales et de qualité	10 000	12 500	10 000	32 500
				Gérer durablement les ressources forestières	3000	3000	0	6 000
		3.2.4 Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence pour le rayonnement de la filière		Structurer la filière bois	17000	7000	7000	31 000
				Accroître la valeur ajoutée locale	2000	2000	2000	6 000
3.3	Favoriser un tourisme durable qui valorise le patrimoine naturel et culturel	3.3.1 Structurer une offre touristique de pleine nature en 4 saisons pour s'adapter aux changements climatiques	Améliorer et optimiser l'offre d'activités de pleine nature sur 4 saisons en soulignant la préservation de l'environnement et des valeurs de l'éco-tourisme	6000	16000	36000	58000	
			Imaginer et valoriser des produits alternatifs d'écotourisme	0	20000	20000	40000	
		Renforcer les synergies entre acteurs et la cohérence de l'offre touristique	2000	2000	2000	6 000		
		Renforcer la coopération transfrontalière avec le Parc naturel régional du Doubs suisse	60000	10000	10000	80 000		
Totaux				134 000	105 500	126 000	365 500	

Organigramme

Le présent document présente également l'organigramme et le plan de financement prévisionnel 2020-2023 du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Doubs horloger. Ce dernier permet de décliner les moyens humains et financiers déployés permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la charte.



Plan de financement prévisionnel

Le syndicat mixte souhaite :

- pérenniser les ressources humaines actuelles sur certains domaines (tourisme, aménagement durable notamment),
- développer la capacité d'intervention du Parc sur la mission urbanisme, paysage et architecture, énergie, environnement ainsi que pour une présence technique continue sur le secteur eau.

Missions	ETP	Postes existants	Postes en création ou à renforcer
Direction	1	1	
RESSOURCES			
Communication, TIC	1		1
Accueil secrétariat	0,5	0,5	
RH et administration	0,5	0,5	
Comptabilité et financière	0,8	0,3	0,5
Évaluation et système d'information	1		1
PATRIMOINES NATURELS			
Urbanisme, Paysage, Architecture	3	1	2
Agriculture	0,5		0,5
Forêt	0,5		0,5
Patrimoines naturels	2	1	1
Natura 2000	1		1
Air, Énergie climat	1		1
ECONOMIE DURABLE / SERVICES			
Économie	1	0,5	0,5
Mobilités / Services	0,5		0,5
Tourisme	1	0,5	0,5
TOTAL	15,3	5,3	10

Le présent tableau ne présente que les montants strictement dédiés à l'action PNR et n'inclus pas les missions liées à l'élaboration du SCOT, aux actions antérieurement lancées par le PETR qui devront être menées à bien à ce périmètre ou étendues à l'échelle du Parc selon les accords qui seront trouvés.

DEPENSES	2021	2022	2023
Actions	485 000	577 500	573 000
Charges de personnel	550 000	550 000	550 000
Charges à caractère général	85 000	100 000	100 000
TOTAL DES DEPENSES	1 120 000	1 227 500	1 223 000
RECETTES	2021	2022	2023
Région Bourgogne Franche-Comté	345 000	345 000	345 000
Département du Doubs	120 000	120 000	120 000
Communauté de Communes	150 000	150 000	150 000
Communes	120 000	120 000	120 000
Participation État	120 000	120 000	120 000
Autres produits (financement actions)	265 000	372 500	368 000
TOTAL DES RECETTES	1 120 000	1 162 500	1 223 000